

Charte académique du Grand oral Session 2024


Préambule

Cette charte s'adresse à tous les examinateurs de l'épreuve du Grand oral. Elle donne des principes communs qui visent à garantir la justesse et l'équité de l'évaluation et de la notation des candidats.

Elle précise les critères objectifs sur lesquels repose l'évaluation finale, élaborés à partir de la définition officielle de l'épreuve (notes de service n° 2020-036 du 11-2-2020 et n° 2020-037 du 11-2-2020, note de service du 27 juillet 2021, modifiées par la note de service publiée au BO n°36 du 28 septembre 2023) et elle fournit des recommandations quant aux conditions de passation de cette épreuve.

La charte résulte d'un travail collaboratif du collège des IA-IPR de l'académie de Normandie.

Déroulement de l'épreuve



1

Présentation de la question

10 minutes ; debout

Le candidat expose les **motivations** qui l'ont conduit au choix de la question, **présente la question** puis **y répond**. Il peut s'appuyer sur le support qu'il a préparé ou le montrer au jury (sans le lui donner). Ce document n'est pas évalué.

2

Entretien

10 minutes ; debout ou assis

Le candidat **échange** avec les membres du jury, les questions du jury font écho à sa présentation et l'invitent à **approfondir sa réflexion**.
Le candidat, s'il le souhaite, peut utiliser un tableau, mais les professeurs ne doivent pas lui demander de faire un exercice ou de répondre par écrit.

Accueil du candidat

Après vérification de la convocation et de l'identité du candidat, celui-ci présente le bordereau sur lequel figurent ses deux questions.

Le jury procède au choix de la question. Il rappelle au candidat la durée du temps de préparation et sa possibilité de produire un support qui ne sera pas communiqué au jury. Ce support n'est pas évalué mais le candidat peut en faire mention au cours de son exposé.

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialité LLCER ou LLCE Anglais Monde Contemporain, le jury rappelle au candidat la possibilité de s'exprimer en langue cible, mais uniquement pour partie. Pour éviter tout effet de confusion lié au mélange des langues, il peut recommander au candidat de scinder le temps 1 en français d'abord puis en langue cible, et le temps 2 en langue cible d'abord puis en français. Toutefois, cette recommandation ne vaut pas obligation.

À la fin de la préparation, le jury rappelle au candidat les différents temps de l'épreuve et leur durée, et le prévient qu'il l'alertera quelques instants avant de l'interrompre, si besoin, afin de respecter le cadre temporel de l'épreuve. Il l'invite à présenter sa question et démarre le décompte du temps à partir du moment où le candidat commence effectivement à parler.

Rappel : tout candidat se présentant le jour de l'épreuve avec une seule question conduit le jury à déclarer sur le PV que la passation de l'épreuve ne peut pas avoir lieu, du fait du caractère non conforme (réglementairement) du document présenté par le candidat.

Temps 1 : Présentation de la question

Rappel du cadre officiel

Le candidat explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le candidat s'exprime avec ses notes s'il en a et debout, sauf aménagements liés à des besoins spécifiques. Le support n'est pas donné au jury (mais il peut lui être montré) et il n'est pas évalué. Son absence n'entraîne pas de pénalité.

Attendus

Le jury adopte une écoute respectueuse de la parole du candidat.

Il veille à ne montrer aucun signal d'interprétation du propos tenu.

Il anticipe les questions qui permettront, dans le temps 2, d'évaluer au mieux le candidat.

Évaluation

Le jury évalue :

- les qualités oratoires
- les capacités argumentatives lors d'une prise de parole en continu
- la qualité des connaissances

Point de vigilance

- La question elle-même ne fait pas l'objet d'une évaluation, elle est uniquement un support de l'oral.
- Si le candidat n'utilise pas la totalité des dix premières minutes, il n'y a pas de report du temps manquant sur la phase 2 de l'oral.

Temps 2 : Échange avec le candidat

Rappel du cadre officiel

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée en s'appuyant sur les propos tenus par le candidat dans le temps 1. Il peut interroger le candidat sur tout ou partie du programme

du cycle terminal de son enseignement de spécialité en lien avec le premier temps de l'épreuve et évaluer ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Le candidat dispose du support écrit qu'il a éventuellement conçu pendant le temps de préparation. Il doit néanmoins veiller à donner toute la priorité à son interaction avec le jury. Ce dernier le lui rappellera courtoisement si nécessaire.

Le candidat peut utiliser, s'il le souhaite, un tableau blanc pendant le temps 2 de l'épreuve.

Le jury ne peut pas demander au candidat d'écrire ni de faire un exercice.

Attendus

Le jury peut proposer au candidat de s'asseoir s'il le souhaite. Il marque ainsi le démarrage du temps 2.

Le jury adopte une écoute active et bienveillante basée sur des reformulations, un questionnement adapté pour amener le candidat à entrer dans les échanges.

Il ne s'agit pas d'une interrogation orale de connaissances mais d'un questionnement qui a pour objectif de chercher à ce que le candidat puisse préciser et approfondir sa réponse à la question choisie.

Les interrogateurs veilleront à ne pas combler chaque silence, qui peut être le signe d'une réflexion en cours d'élaboration.

Le questionnement doit viser à permettre au candidat de révéler son plus haut niveau de maîtrise, pour chaque critère évalué.

La conduite de l'épreuve et son évaluation doivent être assurées à part égale entre les deux examinateurs du jury. Un des examinateurs sera spécialiste de la question retenue, l'autre non dans la majorité des cas. Pour autant, les deux examinateurs veilleront à équilibrer les temps de parole de chacun. Les deux examinateurs sont ainsi également légitimes et responsables de l'ensemble de l'épreuve. L'examineur candide pourra signaler en début d'entretien qu'il n'est pas expert de la question, ce qui aidera le candidat à adapter ses réponses.

Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue étrangère, si l'un des examinateurs ne maîtrise pas la langue, il peut, au cours des échanges, poser des questions pour que l'élève lui fournisse des explications en français, et puisse manifester à cette occasion de précieuses compétences d'explicitation et de médiation.

Évaluation

Le jury évalue :

- la solidité des connaissances
- les capacités argumentatives dans une situation d'interaction

Point de vigilance

- Le Grand oral n'est pas une réplique d'épreuves orales ou pratiques de certains enseignements communs ou de spécialité. Il n'est pas une performance purement oratoire, ni une performance purement disciplinaire.
- L'épreuve n'a pas vocation à évaluer la maîtrise exhaustive des contenus disciplinaires des enseignements de spécialité sur lesquels elle repose. Néanmoins, la pertinence, la solidité et la précision des connaissances relatives à la question sont nécessaires pour garantir la qualité du discours et de son argumentation.
- Dans le cas où le candidat choisit de s'exprimer en partie en langue étrangère, ce choix doit être valorisé comme un atout supplémentaire, dans la mesure où il permet de mettre en lumière des compétences linguistiques notables. Pour autant, l'usage du français seul ne peut être reproché à aucun candidat et ne saurait empêcher d'atteindre la note maximale.

Typologie et gradation des questions qui peuvent être posées en entretien

Afin d'assurer une certaine fluidité et une certaine cohérence de l'échange, il importe, dans la mesure du possible, d'anticiper la nature des questions posées et de réfléchir à un enchaînement logique (du plus attendu ou du plus simple au plus complexe) :

- **Explicitation** : demande de reformulation et d'approfondissement de propos tenus par le candidat
- **Écho** : questions qui renvoient à un autre point du champ disciplinaire abordé
- **Réflexivité, démarche de travail** : ces questions amènent le candidat à revenir sur les étapes de sa démarche, sur ses motivations, sur ce qu'il en retient, etc.
- **Prise de position** : que pensez-vous de... ?
- **Contradiction, controverse** : questions sur le positionnement de l'élève/sujet, sur sa prise en compte d'arguments différents des siens
- **Ouverture** sur une thématique globale, qui sort du champ strictement disciplinaire

Les questions ouvertes sont plus propices à l'échange que les questions fermées :

- Comment... ?
- Pourquoi... ?
- Que veut dire... ?
- Qu'est-ce qui vous a amené à penser... ?

Il importe tout particulièrement de veiller à ne pas poser de questions trop longues et sinueuses.

Enfin, il est recommandé d'éviter un jeu de ping-pong (questions-réponses qui permettent à l'examineur d'obtenir la réponse qu'il souhaite sur un point très précis) car il dessert le candidat, dont le temps de parole se trouve ainsi considérablement réduit, et ne correspond pas à l'esprit de l'épreuve.

Fin de l'épreuve

Le jury veille à ne laisser transparaître aucune indication sur la performance du candidat. A la fin du temps imparti, il prend congé du candidat en continuant à adopter une attitude neutre et bienveillante.

Évaluation finale de l'épreuve

Le jury se concerta pour attribuer une note au candidat. L'échelle de notation a vocation à être utilisée dans sa totalité.

L'évaluation est globale : elle apprécie l'ensemble de la prestation du candidat et n'a donc pas vocation à répartir des points entre les deux parties de l'épreuve.

Le jury remplit le bordereau en justifiant clairement la note attribuée : il peut s'appuyer explicitement sur les compétences et les indicateurs de la grille d'évaluation.

Les deux examinateurs ont légitimité à évaluer à part égale chacun des cinq critères, à partir des échelles descriptives données.

Point de vigilance : on veillera à ne pas pénaliser plusieurs fois le candidat sur la même compétence. *Par exemple, une syntaxe non maîtrisée ne peut être pénalisée à la fois dans la qualité orale de l'épreuve, dans la qualité de la prise de parole en continu, dans la qualité de l'interaction et dans la qualité et la construction de l'argumentation.*

Déontologie des examinateurs

Pour l'oral, l'éthique de l'examineur concerne pleinement les trois temps de l'épreuve : l'accueil, la passation et la prise de congé en fin d'épreuve du candidat.

Un accueil bienveillant est indispensable : aucun commentaire ne doit concerner sa personne, son travail de l'année ou le choix des questions présentées, préalablement visées par le chef d'établissement et les professeurs de spécialité. La neutralité de l'examineur est de rigueur.

Lors de l'épreuve, l'examineur est dans une écoute active et respectueuse de la parole du candidat (aucun signal d'interprétation, aucun aparté avec l'autre examinateur, aucun usage de téléphone portable...). L'examineur s'attache à mettre en œuvre une évaluation qui valorise les compétences manifestées à l'oral et détermine un niveau de maîtrise en fonction de critères observables définis. Il respectera le cadre imposé pour l'épreuve, notamment la durée impartie pour chaque temps de l'épreuve, il s'appuiera sur la grille indicative nationale et la charte académique. Ces conditions garantissent l'équité de traitement des candidats.

Analyse de la grille d'évaluation indicative du Grand oral

La grille d'évaluation est proposée en annexe du Bulletin Officiel du 13 février 2020. Elle constitue un outil national d'aide à l'évaluation.

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
insuffisant	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances.	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.

Cette grille permet d'apprécier la qualité globale de la prestation du candidat car elle combine cinq critères d'évaluation qui, corrélés entre eux, définissent des « profils » de réussite.

1. Analyse des cinq critères de réussite de la grille

Colonne 1. Qualité orale de l'épreuve

La lecture des descripteurs renvoie à la voix, à la prosodie (rythme) et au fait que sa modularité soutient le discours.

Point de vigilance : les dimensions de la **communication non verbale** ne figurent pas explicitement mais sont prises en compte dans la mesure où elles contribuent à « capter l'attention », à « susciter l'intérêt » et participent de l'engagement dans la parole.

Colonne 2. Qualité de la prise de parole en continu

Il s'agit ici du « discours » de l'élève entendu comme **sa capacité à produire des énoncés clairs, fluides, cohérents et pertinents**.

Point de vigilance : ce critère ne peut être évalué sans être corrélé aux critères 3 (qualité des connaissances) et 5 (qualité et construction de l'argumentation) ; les critères d'évaluation sont donc étroitement corrélés et ne peuvent être évalués de manière dissociée.

Colonne 3. Qualité des connaissances

Ce critère est en apparence le plus familier. Les descripteurs permettent aux évaluateurs d'apprécier les connaissances.

Point de vigilance : le Grand oral ne saurait être uniquement une restitution de contenus tels qu'ils sont abordés tout au long de l'année scolaire dans les enseignements de spécialité, mais surtout comme un moment où le **candidat montre son aptitude à expliciter des notions centrales y compris à destination d'un auditeur candidate**. Il faut donc comprendre la notion de « qualité » des connaissances comme capacité d'appropriation personnelle et de médiation, voire de vulgarisation.

Colonne 4. Qualité de l'interaction avec le jury

Cette dimension est clairement explicitée alors que ce n'était pas le cas dans plusieurs modalités antérieures d'évaluation orale. Elle permet au candidat de montrer son aptitude à écouter ses interlocuteurs et à percevoir leurs intentions, son souci d'être compris, sa capacité à réagir avec à-propos aux questions qui peuvent lui être posées.

Point de vigilance : ce critère ne peut être évalué favorablement que si le candidat a fait un véritable travail d'argumentation en amont ; il est donc corrélé à la colonne 5 (qualité et construction de l'argumentation).

Colonne 5. Qualité et construction de l'argumentation

Ce qui est évalué ici, c'est la capacité du candidat à raisonner en prenant appui sur une démonstration et/ou un fil conducteur, à l'articuler à des arguments pertinents. C'est aussi sa **capacité à faire preuve de réflexivité**, par exemple quant au choix du sujet ou à la démarche suivie pendant la préparation de son épreuve.

Point de vigilance 1 : ce critère est fortement corrélé aux critères des colonnes 2, 3 et 4.

Point de vigilance 2 : la qualité du questionnement du jury est une donnée essentielle dans cette partie de l'évaluation dans la mesure où la qualité des réponses proposées par le candidat est également fonction de la nature, de la gradation et de la précision des questions qui lui sont posées (voir supra).

Les deux temps de la prestation orale (exposé, entretien) sont donc appréciés dans leur globalité. Il ne saurait être question d'attribuer un nombre de points prédéterminés pour chacun d'entre eux.

2. Positionner le candidat sur une échelle de réussite

Les degrés de réussite s'apprécient à partir d'une hiérarchisation en 4 niveaux : Très insuffisant / Insuffisant / Satisfaisant / Très satisfaisant.

Il est à noter qu'il n'existe pas d'appréciation « moyenne », le jury est donc invité à définir s'il estime que la prestation est satisfaisante ou non. Si elle est satisfaisante, la note attribuée permet au candidat de gagner un nombre significatif de points au-dessus de 10.

Il convient de procéder à une évaluation par compétence, respectant les critères et les niveaux de maîtrise décrits dans la grille, et non une évaluation analytique attribuant des points à chaque case de la grille. De même, il est conseillé de convertir globalement l'évaluation des compétences en une note et non de répartir des points par compétence.

Deux possibilités pour l'attribution d'une note :

- a) Après avoir positionné les candidats sur chacune des colonnes, les deux membres du jury choisissent d'apprécier la valeur du candidat sur un des 4 niveaux de réussite. Ils décident ensuite d'attribuer une note dans la fourchette de points ci-dessous

Degré de réussite	Fourchette de points
-------------------	----------------------

Très insuffisant	0-5 points
Insuffisant	6-10 points
Satisfaisant	11-15 points
Très satisfaisant	16-20 points

Cette première méthode est explicitement recommandée dans les ressources Eduscol.

- b) Les deux examinateurs choisissent de procéder à une évaluation critériée en prenant appui sur chacun des **descripteurs** qui sont une aide à positionner le candidat dans chacune des colonnes. Ils additionnent le nombre de points en fonction du niveau de réussite par descripteur.

Niveau de réussite par descripteur	Nombre de points
Très Insuffisant	0-1 point
Insuffisant	1,5-2 points
Satisfaisant	2,5-3 points
Très satisfaisant	3,5-4 points

Cette seconde méthode peut venir étayer la première pour affiner la note attribuée.

Il convient de prendre en compte plusieurs points de vigilance. Les travaux de recherche en éducation¹ révèlent des « biais » fréquents quant à la notation des candidats. Nous en soulignons quelques-uns :

- La tradition française en matière d'évaluation a pu faire prévaloir une pratique de notation consistant à soustraire des points à chaque manifestation par le candidat d'un manquement par rapport à une prestation idéale. Il est possible de mieux rendre compte de la valeur réelle d'une prestation en procédant à l'inverse, c'est-à-dire en additionnant des points à chaque manifestation de la mobilisation de connaissances et de capacités.
- Aucune grille ne permet de prendre en compte la diversité et la richesse des profils de réussite des élèves, c'est donc *in fine* au binôme d'interrogeurs de croiser à part égale ses appréciations afin de faire consensus.
- Toute notation est relative au nombre de candidats examinés par un jury et le niveau de réussite s'apprécie aussi en fonction de ce critère. Il est donc indispensable de reprendre les notes après l'évaluation d'un nombre significatif de candidats à des fins d'harmonisation et d'équité.
- L'examineur peut être influencé par une caractéristique d'une compétence qui a des effets sur l'appréciation globale (par exemple, un ton monocorde peut induire une sous-appréciation de la qualité de l'argumentation).
- Toute appréciation de la valeur de la prestation se réfère à des représentations *a priori* de l'épreuve par l'examineur, notamment par son expérience personnelle de passation d'oraux. Il est encore une fois indispensable de confronter les points de vue au sein du binôme.
- Les jurys peuvent aussi être influencés par la qualité de prestation des candidats précédents. Par exemple, à la suite d'oraux excellents, le candidat suivant peut être sous-évalué par effet de comparaison.
- L'ordre de passage des candidats peut aussi influencer sur la notation. Par exemple, les premiers candidats peuvent être évalués plus sévèrement que les suivants.

La prise en compte de l'ensemble de ces analyses tend vers la plus grande objectivité possible.

¹ Pour aller plus loin : *Les pratiques d'évaluation scolaire*, Pierre Merle, 2018, PUF.